



Assurance moto valable????

Par **nicogenecie**, le **04/12/2008** à **18:06**

Bonjour, je vous explique en quelques mots mon cas.

J'ai acheté une moto en fevrier 2008, pour la ramener chez moi j'ai fait une demande telephonique chez un assureur. Celui me confirme que la moto est assurée.

Après 2 mois, toujours pas de contrat reçu, et je me rend compte que mon vehicule n'est pas assuré depuis presque 1mois. Je me dirige donc vers une autre assurance qui elle me fait parvenir contrat et carte verte sous 8 jours.

Une semaine apres, je recois un contrat de la premiere assurance, je le renvoie barré accompagné d'une lettre qui explique mon mecontentement et que je n'etais pas assuré depuis un mois et que j'ai souscrit aupres d'une autre compagnie qui elle me donnais des "nouvelles".Je precise aussi qu'il peuve encaisser la premiere mensualite vu que je trouve normal que si j'etais assuré qu'il obtienne paiement.

Depuis plus rien jusqu'a hier ou je reçois une lettre de mise en demeure. Je leur dois la totalité de l'assurance. Hors je ne peu pas payer cette somme.

Si mon contrat n'est pas signé et que je leur ai renvoyé barré en A/R est-il valable???

Est ce que je leur dois la somme??

Merci pour votre reponse.

Par **chaber**, le **05/12/2008** à **09:25**

2 mois est en effet anormal pour faire parvenir une attestation d'assurance ry un contrat.

Vous avez retourné le contrat non signé. L'assureur ne peut réclamer la totalité de l'année.
mais période de la note de couverture.